

Commune d'ORADOUR-SUR-GLANE
CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 22 Mars 2026

Le Conseil municipal d'Oradour-sur-Glane, dont les membres ont été dûment convoqués le 16 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Philippe LACROIX, Maire le dimanche 22 mars 2026 à 18 heures 30.

PRÉSENTS : M. Philippe LACROIX, Mme Carine VILLEDIEU, M Benoît SADRY , Mme Muriel DELALLET, M Maurice GAUTHIER , Mme Valérie BICHAUD, M Guillaume GENTY, Mme Astrid COTINEAU, M Clément BOSSELUT, M Eric Antoine FENOLL, Mme Colette BARON-DESPLOMBAIN, M Raphaël POURCHET, Mme Lydie LICOINE-ABADON, M Jean-Noël BLANCHETON, Mme Valérie COMPAIN, M Aurélien LEJEUNE, Mme Hélène GROSSET, M Maxime DESVERGNES, Mme Isabel MILOR, , Mme Murielle NOUGIER.

ABSENTS EXCUSES : Mme Yvette DARDILLAC à Mme Colette BARON-DESPLOMBAIN, M Jean-Philippe DEMAY à Mme Valérie BICHAUD, M Alain DEVILLE à Mme Muriel NOUGIER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Aurélien LEJEUNE

La séance est ouverte à 10 heures 30.

Le quorum étant atteint, il est proposé de passer à l'ordre du jour.

Cette séance fait suite au scrutin municipal du 15 mars 2026 et a pour objet l'installation du Conseil municipal.

Monsieur Philippe LACROIX donne lecture de la liste des candidats élus le 15 mars 2026.

Il déclare installé le Conseil municipal.

Il invite Maurice GAUTHIER à présider la séance d'élection du Maire.

Dans son discours liminaire, Monsieur Maurice GAUTHIER rappelle les modalités d'élection du Maire et des Adjointes.

Il invite le plus jeune élu à venir l'assister pour assurer le secrétariat de séance.

Monsieur Aurélien LEJEUNE assure la fonction de secrétaire.

Deux assesseurs sont désignés pour s'assurer du bon déroulement des opérations de vote.

Mme Lydie LICOINE-ABADON et M Jean-Noël BLANCHETON assureront cette fonction.

M. GAUTHIER fait appel à candidature pour occuper les fonctions de Maire.

Monsieur Maxime DESVERGNES et Monsieur Philippe LACROIX font acte de candidature.

L'élection a lieu au scrutin secret.

Les opérations de dépouillement font état des résultats suivants :

Monsieur Maxime DESVERGNES : 4 voix

Monsieur Philippe LACROIX : 19 voix

Monsieur GAUTHIER prononce dont l'élection de Monsieur Philippe LACROIX en qualité de Maire d'Oradour-sur-Glane.

Monsieur Philippe LACROIX, dûment installé, fait une allocution.

Il donne ensuite la parole à Monsieur Maxime DESVERGNES.

Après ces deux discours, Monsieur le Maire propose une délibération visant à déterminer le nombre d'adjoints.

Il rappelle la réglementation qui prévoit que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Il propose d'élire 6 adjoints au Maire.

Monsieur Maxime DESVERGNES demande combien d'adjoints étaient en poste précédemment.

5 postes d'adjoints étaient pourvus au cours de la précédente mandature.

Monsieur le Maire indique que s'agissant de l'enveloppe financière relative aux indemnités des élus, cette dernière demeurerait constante aux années antérieures, malgré un nombre d'adjoints supérieur (le Maire et les adjoints ont revus le montant de leurs indemnités à la baisse pour attribuer une indemnité à un adjoint supplémentaire et à des conseillers délégués). Il précise également que les élus ne s'octroient pas depuis des années le taux plafond des indemnités.

Monsieur LACROIX indique que cette élection respecte la règle du scrutin de liste.

Une liste de 6 élus, conduite par Monsieur Benoît SADRY est présentée.

Monsieur DESVERGNES souhaiterait qu'un poste soit réservé à l'un des 4 élus représentant sa liste.

Monsieur LACROIX lui rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste.

Monsieur DESVERGNES ne propose pas de liste.

Au terme du scrutin à bulletin secret, la liste conduite par Monsieur Benoît SADRY obtient 19 voix. (4 bulletins blancs).

Monsieur le Maire déclare élus en qualité d'adjoints au maire :

- Monsieur Benoît SADRY
- Madame Carine VILLEDIEU
- Monsieur Guillaume GENTY
- Madame Muriel DELALLET
- Monsieur Maurice GAUTHIER
- Madame Valérie BICHAUD

Il informe l'assemblée des délégations qui seront consenties à chaque adjoint :

M Benoît SADRY, premier adjoint : affaires générales, urbanisme, mémoire et culture

Mme Carine VILLEDIEU, deuxième adjoint : enfance jeunesse

M Guillaume GENTY, troisième adjoint : travaux

Mme Muriel DELALLET, quatrième adjoint : finances

M Maurice GAUTHIER, cinquième adjoint : sport et vie associative

Mme Valérie BICHAUD, sixième adjoint : affaires sociales

Monsieur Maxime DESVERGNES demande si chaque adjoint assure une permanence minimale par semaine.

Il lui ai répondu qu'une organisation interne aux adjoints et dont la forme reste à définir sera mise en place.

Monsieur le Maire indique vouloir s'entourer de trois conseillers municipaux délégués, qu'il nommera par arrêté :

M Eric Antoine FENOLL, conseiller municipal délégué chargé de la sécurité et de la salubrité publique

Mme Astrid COTINEAU, conseiller municipal délégué chargé de la communication

M Clément BOSSELUT, conseiller municipal délégué chargé des affaires scolaires

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l' élu local dont chaque élu a été destinataire en format papier.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de délibérer sur des délégations qui pourraient être consenties au Maire. Il donne lecture d'un projet de délibération. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire invite chaque élu à compléter la fiche informative remise dans sont dossier de séance à destination exclusive des services .

Il invite les élus à faire une photo sur le perron de l'Hôtel de ville avant de se rendre au Tombeau des Martyrs pour un dépôt de gerbe, comme cela est formalisé lors de chaque renouvellement du Conseil municipal.

- Informations diverses : prochaine séance du Conseil municipal : 27 mars 2026 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30

Le Secrétaire de séance

Aurélien LEJEUNE



Le Maire

Philippe LACROIX

